

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 – 19H00

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Didier TRIBOUT, Conseillers.

Excusés : Mme, M. Pierre-Yves SUTTER et Michèle RICHE

Absent :

Procurations :

M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN
Mme Michèle RICHE à M. Didier TRIBOUT



Le Maire – Fernand BURKHALTER, ouvre à 19H00 cette deuxième séance de Conseil Municipal suivant celle consacrée au débat d'orientations budgétaires. Sans tarder, il invite **Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe**, à présenter **les grandes lignes du budget primitif 2014** dont la philosophie générale a déjà été décrite dans le cadre du débat.

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, fait état des grands équilibres du document prévisionnel, présentant **une balance à hauteur de 17 479 761€**, non compte tenu des opérations d'ordre.

A l'intérieur de ce montant, **les dépenses de fonctionnement représentent 8 971 800€, celles relatives aux investissements s'élevant à 8 507 961€**, excédent reporté compris.

S'agissant du budget principal, la section de fonctionnement est marquée par une légère baisse des charges à caractère général, sachant que les charges de personnel augmentent quant à elles de 5,43%. **La Première Adjointe** détaille les raisons de cette augmentation liée d'une part à **la hausse des charges patronales, le reclassement des agents de catégorie C**, mais aussi aux avancées sociales consenties au début de l'année au niveau **des chèques vacances et de la mutuelle**. Les charges de gestion courante augmentent du fait de 86 000€ reversés à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au titre du fonds d'amorçage des rythmes scolaires, sachant qu'ils font l'objet d'une inscription en recettes à même niveau s'agissant d'une aide de l'Etat.

Les charges financières marquées essentiellement par les intérêts de la dette, **diminuent pour passer de 254 000€ à 220 000€**, **Martine PEQUIGNOT** insistant sur la baisse de la masse empruntée, laquelle se situe aujourd'hui à **environ 7 millions** d'euros alors qu'elle était encore de 11 millions en 2004.

La Première Adjointe commente ensuite 2 graphiques, le premier faisant état de la répartition des dépenses en pourcentages, sachant que **le chapitre des frais de personnel représente 57,70%, les charges à caractère général s'établissant pratiquement à 26%**. La présentation fonctionnelle des charges de personnel permet aux Elus d'appréhender ce poste de dépenses par services utilisateurs.

Au niveau des recettes de fonctionnement, celles-ci sont marquées par un produit exceptionnel de 3 millions d'euros résultant de l'indemnité perçue au titre de l'incendie de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Sur cette somme, 300 000€ sont toutefois destinés aux travaux de démolition, et **ce sont donc 2,7 millions dont nous disposerons pour équilibrer le budget en lieu et place d'un emprunt. Le produit des contributions directes, compte tenu d'une baisse du taux du foncier bâti à hauteur de 1,5% et du maintien du taux de la taxe d'habitation, évolue néanmoins de 1,81%**. Les dotations et participations sont en légère hausse du fait essentiellement de la perception du fonds d'amorçage des rythmes scolaires. Les

autres produits de gestion courante diminuent au regard du fait que la Ville n'encaissera plus de loyers de la Maison de l'Emploi et de la Formation, mais également de la perception en 2013 d'une recette exceptionnelle de 50 000€.

La Première Adjointe déroule ensuite **la liste des programmes d'investissement**, sachant que les restes à réaliser en matière de dépenses se situent à hauteur de 600 815€ sur un total en prévisions de **9 032 861€**, mouvements d'ordre inclus. Les investissements sont marqués par des études pour la requalification du Champ de Foire, des Faubourg de Belfort et Avenue de St Valbert, l'inscription d'un nouveau city stade aux Polognes, l'agrandissement de la Halle de Cavalerie, la destruction de la Maison de l'Emploi et de la Formation, ou bien encore une dotation de 135 000€ destinée à l'aménagement du giratoire du faubourg de Montbéliard. L'équilibre du budget est réalisé par l'inscription en réserves foncières d'un montant de 738 380€.

Martine PEQUIGNOT commente un tableau sur **l'extinction de la dette**, cette dernière étant en **diminution d'1 million d'euros pour chacune des 4 années à venir**, sachant toutefois qu'il est fort probable que de nouveaux emprunts interviennent à partir de 2016, l'apport de 3 millions d'euros relatifs au sinistre venant compléter nos besoins de financement en 2014 voire 2015.

La présentation du budget principal se termine par **les propositions de vote des taux 2014, les recettes attendues étant de 3 755 636€**.

Avant de passer au vote et aux budgets annexes, le Maire invite au débat.

Didier TRIBOUT – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, évoquant les emprunts relatés en page 4 du document, s'interroge sur ceux souscrits auprès de DEXIA dont le taux d'intérêts est indexé. Il souhaite connaître le taux maximal pouvant être applicable en cas d'envolée de l'indice de référence.

Fernand BURKHALTER répond à M. TRIBOUT que nous ne sommes pas dans un emprunt toxique sachant que si la Majorité de 2008 avait fait ce choix, elle avait ses raisons. La Chambre Régionale des Comptes avait d'ailleurs fait part de ses observations, tout en acceptant les explications fournies à l'époque. **Le Maire** clôt son propos en assurant M. TRIBOUT du fait que la gestion de la dette présente à ce jour un seuil positif au regard d'une économie réalisée les années passées.

Didier TRIBOUT fait remarquer qu'il n'a pas parlé d'emprunt toxique, mais note tout de même que des emprunts indexés sur le Franc Suisse ont été réalisés à une époque où le change se situait à environ 1,54FCH pour 1 Euro.

Une discussion s'ensuit autour de la dette, M. TRIBOUT recevant réponse à toutes ses demandes d'explications quant à la gestion de cette dernière.

Martine PEQUIGNOT déclare qu'il y a lieu de raisonner au moment où on a souscrit les emprunts et prendre en compte ce qui a pu être gagné les années passées.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal d'Opposition du Front de Gauche, revient sur les charges de personnel en expliquant que c'est la phrase évoquant le terme main d'œuvre dans l'intervention du Maire lors des orientations budgétaires qui l'avait choqué.

Il poursuit par la déclaration suivante : « *L'essentiel a été dit lors du débat sur les orientations budgétaires. Le budget qui nous est présenté est un budget d'austérité, soumis aux politiques d'austérité du gouvernement. Il n'y a pas d'investissement significatif qui prépare l'avenir autre que ce que nous avons déjà voté avant les élections municipales. Ce budget ne porte pas d'ambition pour notre commune et ne répond pas aux défis qui sont maintenant devant nous.*

Rien n'est prévu pour faire revivre le centre-ville, au contraire, on laisse partir le super U en l'accompagnant d'un chèque de 135.000 euro. On ne voit rien venir sur l'aménagement de l'espace autour de la tour et du musée Minal. Rien n'est engagé pour les liaisons douces hormis 10000 d'études sur l'avenue de St Valbert et du fg de Belfort. Cela s'appelle de l'affichage.

Sur le plan écologique, pas de programme significatif d'isolation de nos bâtiments publics, ce qui nous permettrait de faire d'importantes économies.

Sur les déplacements, nous continuerons à être la seule commune de l'aire urbaine à nous passer de transport public en direction des communes de l'aire urbaine.

Dans ce budget, nous ne voyons rien qui pourrait régler le problème épineux d'internet sur Bussurel.

Concernant le sport, nous apprécions la poursuite du soutien au monde sportif mais nous regrettons que l'enveloppe supplémentaire crée de la confusion dans le mouvement sportif. En effet, je ne crois pas utile, je l'avais déjà exprimé, de discriminer dans les associations sportives, les sportifs d'Héricourt et ceux des villages. Nous avons aussi dans des associations sportives en dehors d'Héricourt et même extra-communautaires des habitants d'Héricourt. Comment réagiraient ces associations si on leur appliquait la même méthode.

Sur l'école, nous prenons acte de la poursuite du soutien de la ville aux écoles primaires, mais nous regrettons qu'il ne soit pas évoqué la possibilité qu'offre la proposition du nouveau ministre de l'éducation nationale Benoit Hamon de rassembler sur une après-midi les activités péri scolaires.

Enfin, la santé est la grande absente du budget 2014.

Vous proposez une baisse de 1.5% de la taxe foncière, ce qui fait passer baisser le taux de 0.47 %. C'est toujours bon à prendre mais n'exagérons pas, cela fait une économie de 5 à 6 euro par an par famille. Comparé à ce que nous a coûté l'augmentation de la TVA par vos amis du gouvernement, les impôts et les taxes supplémentaires etc....., ce n'est pas avec cela que les héricourtois vont voir augmenter leur pouvoir d'achat.

Pour conclure, nous pensons que ce budget n'est pas à la hauteur de ce que mérite Héricourt et ses habitants. Ces dernières décennies et parfois dans des moments de crise économique et financière plus importante et plus délicate, nous avons su prendre des mesures fortes et ambitieuses pour Héricourt et pour son tissu économique. Ce n'est pas le cas cette année. »

Didier TRIBOUT évoque également certains chapitres sur lesquels il souhaite obtenir quelques éléments d'appréciation. Il s'agit du chapitre 042 où des opérations d'ordre entre section s'équilibrent lorsqu'on apprécie toutes les opérations inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement. Quant à la masse salariale, **M. TRIBOUT** trouve paradoxal qu'alors que le point d'indice est gelé, le chapitre enregistre tout de même une hausse de 5%.

Sur ce point, **le Maire** détaille les différents paramètres qui justifient cette augmentation. Quant à l'augmentation des primes d'assurances d'un budget à l'autre, elle résulte tout simplement que l'appel de fonds du dernier trimestre 2013 n'a été payé qu'en 2014.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé, en réponse aux propos de Gilles LAZAR, se déclare désolé que sa compétence n'apparaisse pas dans le budget 2014. Il lui fait remarquer que « ce que vous n'avez pas fait durant 12 ans, je ne peux le faire en 1 mois » et insiste sur le fait que des contacts avec des praticiens ont d'ores et déjà été pris.

Samuel-Blaise BECKER – Conseiller Municipal du Front de Gauche, à propos du crédit de 135 000€ concernant l'opération ZA Pré au Fol, déclare « *M. le Maire, en ce qui concerne l'opération ZA Pré au Fol pour 135 000€, doublée par le Département pour le même montant, cette opération concerne, sauf erreur, l'implantation du Super U en périphérie de la ville. Quel est l'intérêt de la Ville dans cette opération ? Quelle serait la conséquence d'un non paiement ? Le maintien d'un commerce en centre ville ? Alors il ne faut pas payer. Cette opération se fera au détriment de ceux qui habitent au centre ville et se rendent faire leurs courses à pied. Et en plus, il faudrait payer pour cela ?* »

Le Maire lui répond qu'il s'agit bien du projet de délocalisation du Super U, sachant que sur ce dossier qui fera l'objet d'un prochain rapport, la Communauté de Communes et la Ville se sont engagées. Le transfert de cette grande surface sera générateur d'emplois nouveaux et la clientèle du centre ville trouvera toujours une réponse avec les moyennes surfaces subsistantes, notamment le DIA, le NORMA ou bien encore le LECLERC qui se trouve être aux portes du centre ville.

Fernand BURKHALTER rappelle que l'aménagement du giratoire et la création d'une nouvelle voie représentent un investissement de plus de 1 million d'euros. Le Super U participera à hauteur de 250 000€, le Conseil Général de Haute-Saône pour 500 000€ tandis que la Ville et la Communauté de Communes se partageront le solde à parité.

Quant aux crédits inscrits au titre de la vidéo surveillance, le premier montant de 1 530€ correspond à la tranche réalisée pour la Halle des Sports et le Centre Signoret. La seconde ligne porte quant à elle sur 24 000€ et se veut être une extension pour le Musée Minal, l'Ecole de Musique/Maison des Associations et la Mairie, conformément aux engagements pris pendant la campagne.

Gilles LAZAR réagit aux propos du Maire vis-à-vis du Super U et estime que le Leclerc n'est pas proche pour les habitants. Il rappelle le souci de la Municipalité en termes d'animation du centre ville.

Fernand BURKHALTER fait remarquer à M. LAZAR que les commerçants héricourtois du centre ville souffrent mais néanmoins moins qu'ailleurs si on en croit les investissements réalisés dans le commerce de bouche. Il se déclare heureux de la délocalisation du Super U qu'il attend avec impatience au regard des emplois générés.

Le Maire évoque ensuite la nouvelle dynamique de l'association des commerçants avec laquelle la Municipalité entend bien travailler à l'animation du centre ville.

Fernand BURKHALTER, faisant la comparaison avec d'autres villes, fait remarquer que le Pays d'Héricourt et sa commune centre, ont gagné quelques 1 500 emplois en 10 ans.

Il clôt son propos en déclarant qu'il est essentiel de maintenir un niveau de population si nous voulons continuer d'offrir aux habitants une certaine qualité de services financés par la fiscalité.

Il soumet le budget au vote. Ce dernier recueille la majorité compte tenu de 9 voix contre des deux groupes de l'Opposition.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT poursuit par le **budget annexe du bois**. La section de fonctionnement s'équilibre à 92 104€, les recettes étant constituées des coupes de bois et d'excédents reportés à hauteur de 15 604€. Les travaux en section d'investissement sont d'un niveau relativement exceptionnel afin de procéder à la remise en état du chemin de Brevilliers.

Anne-Marie BOUCHE interroge le Maire quant à l'augmentation éventuelle du prix du stère de bois vendu aux affouagistes. Elle propose pour sa part, qu'elle soit modérée au regard des conditions d'exploitation particulièrement difficiles.

Le Maire déclare qu'il proposera un maintien de 8,50€/stère le moment venu.

Anne-Marie BOUCHE demande si les affouagistes héricourtois pourront bénéficier des coupes de Bussurel, ce à quoi **Fernand BURKHALTER** répond que cette hypothèse n'est pas actuellement prévue mais qu'elle pourrait s'envisager.

Soumis au vote, le budget bois est adopté à l'unanimité.

* * * * *

La Première Adjointe poursuit par le budget annexe de l'eau, le Maire rappelant que depuis cette année, les 20 premiers m3 bénéficient d'un abattement de 25%.

Danielle BOURGON réagit sur ce point en demandant de quelle manière cette remise pourra s'appliquer au niveau de la gestion des collectifs.

Fernand BURKHALTER lui répond que cet aspect est en cours d'étude avec les gestionnaires d'habitat collectif et qu'une solution sera trouvée.

Didier TRIBOUT demande en quoi consistent les 52 000€ inscrits en 2013 et non reconduits en 2014.

La Première Adjointe lui répond que cette somme correspondait à la vente du forage que la Ville avait réalisé à Coisevaux que cette dernière commune a souhaité exploiter.

Samuel-Blaise BECKER intervient en ces mots « *Je note qu'une dépense de renouvellement du réseau a été inscrite pour 200 000€. Ne sachant pas quelle longueur de réseau il est possible de renouveler avec cela, j'ai effectué mes recherches. La Fondation Danielle Mitterrand dont personne ne conteste le sérieux, estime qu'il faut entre 400 00€ et 800 000€ pour renouveler 1 km de réseau d'eau en ville. Avec 200 000€ nous pouvons donc espérer renouveler entre 250 m et 500 m du réseau. Sachant que celui-ci est donné pour mesurant 89 kms, il nous faudra entre 178 et 356 ans pour le renouveler intégralement.*

Or ce réseau a déjà 50 ans. Le taux de fuites a atteint 37% en 2012. La moyenne nationale pourtant élevée et fustigée par 60 Millions de Consommateurs, n'est « que » de 20% et les objectifs du Grenelles étaient de 10%. Il est urgent d'investir massivement dans notre réseau d'eau.

A côté de cela, une provision est inscrite pour 800 000€ pour la construction d'une usine de reminéralisation. Est-ce vraiment l'urgence ? Oui l'eau d'Héricourt est agressive. Mais cela implique qu'elle ronge encore plus rapidement la canalisation d'eau. Je crains que le but de cette usine ne soit de permettre à Véolia de nous livrer une solution clef en main qu'il faudrait racheter lors d'un retour en régie.

M. le Maire, lors du débat de la campagne municipale, vous entendiez faire d'un possible retour en régie une menace pour maintenir un prix de l'eau assez faible. Si ce genre d'installation est à racheter à Véolia, le coût d'un retour en régie deviendrait prohibitif. Vous n'aurez alors plus aucun moyen de pression sur Véolia. »

Le Maire répond que le débat sur la construction de la station de reminéralisation doit avoir lieu prochainement car cet aspect est évoqué depuis 7 à 8 ans. Quant à la vétusté du réseau, la baisse du taux de rendement en 2012 est imputable à une grosse fuite.

Sur les éléments de vétusté évoqués par M. BECKER, Fernand BURKHALTER estime que seul un diagnostic peut conclure au besoin de remplacement, sachant que la durée de vie d'un réseau d'eau est souvent très longue (50 ans, 80 ans voire un siècle).

Le vote donne lieu à la majorité compte tenu de 5 voix contre des Conseillers du Front de Gauche et 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

Le vote est identique en ce qui concerne le budget annexe de l'assainissement qui ne fait pas l'objet d'observation particulière.

* * * * *

Les différents budgets adoptés, **le Maire** poursuit l'ordre du jour en évoquant **la mise à jour de l'organisation fonctionnelle des services municipaux**. L'évolution de certains grades comme celui de rédacteur et d'éducateur de jeunes enfants nécessite en effet que les appellations contenues dans le document soient mise à jour.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche, demande si cette évolution fait suite à la réussite à des concours.

Le Maire répond que nous sommes en présence d'un organigramme fonctionnel et non pas nominatif.

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Le Maire poursuit par les transformations d'emplois consécutives aux avis émis par les Commissions Administratives Paritaires compétentes pour ce qui concerne les avancements de

grades proposés suite à l'obtention d'examen, concours ou encore à l'ancienneté. Il s'agit également de régulariser les heures de secrétariat confiées à la secrétaire de la Mairie de Bussurel.

Didier TRIBOUT intervient pour s'étonner que la séance du Comité Technique Paritaire ait eu lieu avant les élections municipales.

Le vote donne lieu à 4 abstentions de Mme BOUCHE, M. BURKHALTER R, M. TRIBOUT et Mme RICHE.

* * * * *

Toujours au chapitre du personnel territorial, **le Maire** est autorisé à **conventionner avec le Centre de Gestion de Haute-Saône en vue de faire appel, le cas échéant, et sur des missions particulières, au service de remplacement** mis en place à l'échelle du département. La participation aux frais de gestion n'intervient qu'en cas d'appel au service de remplacement, le salaire étant alors majoré de 8%. La durée de la convention est dorénavant de 3 années au lieu d'une précédemment.

Le vote est unanime.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT rappelle ensuite que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt complète les subventions du Département pour ce qui concerne les travaux de voirie communale à hauteur de 15% et c'est à ce titre qu'il est proposé de faire une demande à la CCPH en vue d'obtenir 3 900€ de subvention.

Le vote est unanime.

* * * * *

La Première Adjointe poursuit par la présentation du tableau des subventions municipales en direction des associations locales. Elle présente pour ce qui la concerne, les aides en direction des associations d'intérêt général, **Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture** évoquant celles en direction de la culture et **Chantal GRISIER – Adjointe au Sport**, pour la partie sportive.

Sylvie DAVAL s'étonne que la subvention à l'Espace Jeunes soit réduite de moitié et demande également des éclaircissements quant à la baisse de l'aide attribuée à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour les animations aux Chenevières.

Sur ce point, il lui est répondu qu'il s'agit du reversement des subventions perçues au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, lesquelles ont été différemment réparties pour faire face à d'autres demandes. Quant à la baisse de l'aide en direction de l'Espace Jeunes, le fait que la Ville n'exerce plus la compétence emploi a justifié que l'aide municipale s'atténue de manière progressive, 2014 étant la dernière année de versement sachant que la CCPH prend le relai.

Didier TRIBOUT apprécie le fait que les avantages en nature aient été valorisés et portés à la connaissance des Elus. Il n'a pour sa part pas de remarque particulière à formuler, mais regrette toutefois l'aide accordée à l'association SOS RACISME, association qui au niveau national, n'a pas présenté de comptes depuis 2009. Il déclare en outre que son groupe souhaite le gel des subventions les années à venir, au regard d'une conjoncture difficile.

Fernand BURKHALTER, sur le cas de SOS RACISME, fait remarquer que d'autres collectivités poursuivent leur soutien. Il fait état de la contribution de la vie associative pour l'attractivité d'un territoire et revenant sur l'aide particulière accordée à l'association de Pêche, il fait remarquer que l'association devra s'engager à mettre à notre disposition le simulateur devant être acheté grâce aux 1 000 euros de subvention exceptionnelle.

Anne-Marie BOUCHE intervient pour savoir la raison pour laquelle certaines associations paient une location et pas d'autres ?

Le Maire lui fait remarquer qu'il n'a en ce qui le concerne, qu'une vision de 15 jours sur la gestion communale. Toutefois pour sa part, il estime que si le paiement du prix de location pénalise lourdement l'association, une gratuité peut être accordée, sachant qu'il n'y aura pas de passe-droit.

Gilles LAZAR déclare que son groupe votera les subventions aux associations qui aident à l'attractivité de la ville. Il insiste sur les énormes efforts faits par les bénévoles pour réduire les dépenses et regrette à ce titre que La Vaudoise Judo pour l'opération 100 Ceintures Noires pour l'Emploi, ait vu son aide diminuer. Par ailleurs, **M. LAZAR** fait remarquer que son groupe demande que l'aide accordée à sa formation politique soit versée au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire en prend acte, tout en estimant qu'il est important pour les groupes politiques de recevoir des aides au regard des nombreux besoins de formation.

Le vote est unanime concernant les subventions aux associations pour 2014.

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, rappelle les politiques du Conseil Général de Haute-Saône au niveau des aides accordées aux communes pour l'amélioration des bâtiments scolaires mais également la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux. Comme chaque année, il est proposé de déposer une demande de subvention, sachant qu'en ce qui concerne les écoles, les travaux consisteront à remplacer des fenêtres à l'école Borey et à Bussurel. Les poses de bordures de trottoirs porteront sur 472 ml qui seront réalisés rues Paul Vinot, Pierre et Marie Curie et aux Côteaux à Bussurel.

Le vote est unanime.

* * * * *

Sur proposition du Maire, Dahlila MEDDOUR est remplacée à sa demande par Martine PEQUIGNOT pour représenter la Ville à l'Office Municipal des Sports.

Le vote est unanime compte tenu de 9 abstentions des groupes de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Avant d'aborder les questions diverses, **le Maire** donne ensuite connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Ces dernières n'appellent aucune observation.

* * * * *

Didier TRIBOUT, évoque ensuite les questions suivantes :

❶ « Dans le cadre de la préparation du Conseil Municipal du 11 avril 2014, M. HARTMANN – Président de l'Association de Chasse de Bussurel, aurait demandé téléphoniquement à M. SUTTER – Maire Délégué de Bussurel, d'inscrire à l'ordre du jour le point de situation sur le chalet des chasseurs incendié en avril 2013 dans la zone dite des Copris.

Ce point n'ayant pas été abordé par l'Assemblée lors de sa séance du 11 avril dernier, je souhaite que M. le Maire puisse apporter des éclaircissements sur ce dossier.

Qu'en est-il de l'enquête ? Une date de reconstruction a-t-elle été arrêtée ? Une concertation a-t-elle été mise en œuvre avec l'ACCA de Bussurel afin de déterminer un lieu d'implantation mieux adapté que l'ancien, comme par exemple en face de la salle des Fêtes où il serait moins menacé par le vandalisme ? L'incendie étant survenu il y a maintenant un an, les chasseurs, dont chacun reconnaît le rôle utile dans l'entretien de la nature et la régulation des espèces nuisibles, sont légitimement en droit d'attendre la mise en place d'un échancier concerté de reconstruction du local détruit. »

Fernand BURKHALTER, répond qu'en accord avec le Maire délégué de Bussurel, il se rapprochera du Président de l'ACCA de Bussurel afin de savoir si l'emplacement actuel est conservé ou s'il souhaite effectivement changer de lieu. Il confirme à M. TRIBOUT que l'assurance nous a bien indemnisés et que la reconstruction peut être engagée dès à présent.

* * * * *

② « De nombreux habitants de Bussurel se plaignent à juste titre de ne pas bénéficier d'une couverture internet de qualité acceptable. Il semblerait que le village soit situé en limite d'action de deux relais et de la sorte, se trouvent dans une zone grise. Il n'en demeure pas moins que la gêne occasionnée est soulignée par tous et qu'elle empêche le développement d'activités professionnelles à domicile, l'accès aux lycées ou collégiens à des portails nécessaires à l'orientation par exemple et tout simplement le droit à nos concitoyens de bénéficier de ce qui est devenu un service de base dans la vie quotidienne.

L'opérateur historique semblant faire la sourde oreille, il appartient donc à la puissance publique de suppléer à cette carence dans les meilleurs délais. Ce cas de figure s'est posé à Cravanche dans le Territoire de Belfort et la municipalité a financé à hauteur de 60 000€ la pose d'un sous-répartiteur qui a permis de régler le problème.

Tous les candidats se sont engagés durant la campagne à prendre rapidement en compte cette problématique. Je souhaite donc savoir quelles mesures vous comptez prendre afin que soit diligentée dans les meilleurs délais une étude technique, que soit établi un devis estimatif des travaux et que soient prises les mesures budgétaires utiles à la résolution de ce problème ? »

Le Maire répond que sa liste a pris un engagement pour réaliser la couverture en haut débit pour 2015. Il rappelle que la compétence relève de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, laquelle a réalisé la couverture de Chalonvillars pour un montant de 330 000€, cofinancés avec le Syndicat Mixte d'Aire Urbaine. Il fait remarquer qu'un vice-président a été nommé à la CCPH pour suivre ce dossier du haut débit et évoquer la direction à prendre en ce domaine, à savoir reprendre la main sur cette compétence avec le SMAU qui s'est créé à l'initiative du Conseil Général de Haute-Saône ou poursuivre avec le SMAU.

* * * * *

Didier TRIBOUT aborde ensuite la question des rythmes scolaires :

③ « Le Ministre de l'Education Nationale Benoit HAMON va publier un décret visant à compléter le décret Peillon du 26 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires, devant permettre un assouplissement de l'application de ce dernier.

La Ville d'Héricourt avait appliqué le décret Peillon sans pour autant en mesurer l'impact sur son coût financier, sur la difficulté à recruter des encadreurs formés, sur les difficultés organisationnelles pour les familles dont les parents travaillent, sur la charge financière opposable aux familles (tout le monde n'a pas les grands-parents à disposition pour aller chercher les enfants à des heures impossibles) et principalement sur la fatigue occasionnée aux élèves par des déplacements accrus et une matinée de repos en moins.

Ce mécontentement des usagers, mais également des personnels puisque je rappelle que le principal syndicat des enseignants du 1^{er} degré, le SNUIPP, est hostile à cette réforme, a été mesuré par le nombre d'entre nous durant la campagne des municipales, doit être entendu par la Municipalité.

Sans remettre en cause ex abrupto l'application de ce qui n'est qu'un simple décret, et qui selon la hiérarchie des normes du système législatif français, n'a pas force de loi, je demande qu'une concertation soit reprise avec les représentants des personnels et des usagers autour de différentes propositions d'aménagement du temps scolaire qui permettent une sortie par le haut d'un dossier qui soucie nombre de nos concitoyens.

L'école Saint Joseph a vu ses demandes d'inscription augmenter considérablement parce qu'elle maintient la semaine de 4 jours. C'est un comble de voir une municipalité socialiste contribuer à gonfler les effectifs d'un établissement privé. Les politiques se grandissent à reconnaître qu'une voie choisie n'est pas forcément la meilleure et qu'elle est améliorable.

Je demande donc à ce que le Conseil Municipal se prononce par un vote sur la proposition suivante : « le conseil municipal d'Héricourt propose l'ouverture d'une concertation avec les représentants des usagers et des personnels autour de quelques propositions d'aménagement du temps scolaire à l'initiative de la commission éducation »

Le Maire répond qu'il est tout à fait à l'aise sur ce dossier car les réformes engagées par le Gouvernement précédent ont été confirmées par le Gouvernement actuel. 94% des communes ont acté cette réforme. Il fait remarquer que dès le 22 novembre 2013, tous les parents d'élèves ont reçu un courrier dans lequel il leur était indiqué que l'année scolaire 2013/2014 devait être jugée comme une année expérimentale. Ces mêmes parents ont reçu comme date butoir celle du 16 mai prochain pour adresser à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, d'éventuelles propositions.

Fernand BURKHALTER se déclare ouvert à toutes les solutions qui seraient meilleures que le dispositif actuel, tout en étant cependant convaincu du bien fondé des horaires actuellement pratiqués. Il fait état d'un coût de 172 000€ générés par l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires, sachant que le fonds d'amorçage et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales ont ramené 160 000€ de recettes. Des emplois ont été créés sur les 9 pôles périscolaires existant à présent et les temps de transport ont été réduits.

Le Maire clôt son propos en indiquant qu'il attend également des demandes qui visent à raccourcir les vacances scolaires qu'il se fera un plaisir de transmettre au Ministre.

* * * * *

Didier TRIBOUT fait part de la dernière question de son groupe en ces termes :

④ « *En avril 2013, l'Opposition Municipale a interrogé votre prédécesseur sur les nuisances provoquées par les corbeaux. Il fut alors répondu qu'une provision de 3 000€ pour acheter des pièges avait été programmée. A ce jour qu'en est-il ? Combien de pièges ont été achetés ? Combien d'animaux capturés et euthanasiés ?*

Les habitants concernés font part de leur exaspération au regard de cette situation. Merci de bien vouloir éclairer l'Assemblée sur ce sujet. »

Le Maire fait remarquer que la totalité de ces corvidés a quasiment quitté la ville, les résidents du quartier où ils posaient le plus de problèmes, soit rue du Docteur Pavillard, nous ont fait part de leur entière satisfaction.

Anne-Marie BOUCHE réagit pour signaler la présence de ces volatiles rue de l'Espérance.

Gilles LAZAR évoque pour sa part l'avenue de St Valbert.

Sur ce, **le Maire** signale que des contacts seront pris avec les habitants pour répertorier les quartiers subissant encore une gêne.

Anne-Marie BOUCHE pour sa part, estime que des mesures doivent être prises à l'encontre des personnes qui nourrissent ces oiseaux.

* * * * *

Fernand BURKHALTER se préparant à lever la séance, **Gilles LAZAR** réagit en signalant qu'il avait également posé quelques questions. **Le Maire** lui répond que le délai contenu dans le règlement intérieur du Conseil Municipal n'ayant pas été respecté, ces questions ne seront pas évoquées, le règlement établi par la précédente municipalité demeurant en vigueur jusqu'à la révision par le nouveau conseil municipal.

La séance est levée à 21H.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté de Communes
du Pays d'Héricourt